# Examen préalable de la conception d'une installation d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO<sub>5</sub>

### Fiche déclarative

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif, vous devez obtenir l'accord du SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Coordonnées du SPANC :

Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe 14 Bis rue de Lattre de Tassigny 25430 SANCEY



Tél: 03 81 86 87 62 - direction-eau-assainissement@payssancey-belleherbe.fr

Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées.

Votre dossier sera étudié en deux temps :

- Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné,
- Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution.

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC – est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : <a href="www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr">www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr</a> et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers.

Une étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière est exigée par votre SPANC. Cette information figure dans le règlement du service. Merci de bien vouloir en prendre connaissance et de prendre contact avec votre SPANC pour toute information complémentaire.

## VOLET I : INFORMATIONS GENERALES

#### NATURE DE LA DEMANDE

	tion d'assainissemen		•	:	
	de permis de constr			<i>,</i> ,	
	sme : 🗆 Oui 🗆 Non			vré le :	
	de permis <b>d'une cor</b>				
	sme : 🗌 Oui 🔲 Non			vré le :	•••••
	ion ou de la création		·	•	
☐ d'une modificat	ion du projet d'instal	lation suite à précé	dente conclusion di	u SPANC négative (pr	rojet non conforme).
COORDON	NEES DU PROPRIETA	IRE			
			N°DOSSIER :		
Nom et prénom d	u demandeur :				
Adresse :					
Code postal :		Commune :			
Tél :					
Courriel :					
Courrier.					
Adresse du projet	d'installation d'assa	inissement (si diffe	érente de l'adresse	du demandeur) :	
Code postal :		Commune :			
code postar.		commune.			
Référence cadasti	rale de l'habitation a	ssainie (section et	numéro) ·		
	rale de l'implantation	•	•	ction at numéra):	
	<u> </u>		assamissement (se	ction et nameroj .	
Lotissement :	□ Oui	□ Non			
VOLET II : C	ARACTERIST	IQUES DU I	PROJET		
■ MISE EN PI	LACE DE L'INSTALLAT	TION			
Concenteur du pr	ojet (bureau d'étud	es maîtres d'œuv	re. etc.)		
Nom:			,		
Adresse :					
Téléphone :					
Mail :					
	eprise ou particulier	) – si connu			
Nom:					
Adresse :					
Téléphone :					
Mail:					

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur Si oui, sera-t-il en partie conservé ? Détail des éléments qui seront conservés :	la parcelle ?	□ Oui □ Oui	□ Non □ Non	
Maison d'habitation individuelle  Type de résidence				
☐ Principale ☐ Secondaire ☐ Location	on 🗆 Autre (préciser	:		
Combien de pièces principales*(PP) la construct	· .			
(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces * Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Constr étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par op	ruction et de l'Habitation, les «		-	
<b>Cas particulier</b> : si le dimensionnement retenu es nombre d'Equivalents-Habitants (EH »), quel est	_	se (« nombre de piè	ces principales = EH	
N.B. : le cas échéant, une étude particulière devra obl	igatoirement être fournie.			
Autres immeubles (locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.) Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation ?				
Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou permanents ? Quel est le nombre d'Equivalents-Habitants rete			personnes EH	
	_			
■ MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABL  Adduction publique	E.			
☐ Alimentation privée – Merci de préciser par quel moyen (puits, forage, etc.) :				
	, ,, ,, ,,	,		
Présence d'un captage privé (prélèvement, puit ☐ Oui ☐ Non		•		
N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même pa	rcelle ou sur une parcelle voisine			
Si oui : - l'ouvrage est-il déclaré ?				
- L'eau est-elle utilisée pour l'alimentation		☐ Oui	□ Non	
<ul> <li>L'eau est-elle utilisée pour l'arrosage consommation humaine?</li> </ul>	de légumes destinés à la	□ Oui	□ Non	
<ul> <li>La distance entre le captage et l'in supérieure à 35 mètres ?</li> </ul>	stallation prévue est-elle	□ Oui	□ Non	
N.B. : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.				

■ CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

www.sciences-environnement.fr

■ COLLECTE D	DES EAUX PLUVIALES				
Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ?			□ Oui	□ Non	
N.B. : Si non, une sép	paration sera obligatoi	ire à mettre en œuvre	<b>.</b> .		
Préciser :					
CARACTERIS	STISQUES DU TERRA	IN			
Existence d'une ét	tude de sol spécifiqu	ıe ?		☐ Oui	☐ Non
N.B. : Si oui, l'étude	devra être jointe au pr	ésent dossier.			
Surface totale :		m²			
Surface disponible	pour l'installation :			m²	
Perméabilité K :		en mm/h			
- Pente exis	tante :	□ < 5%	□de 5 à 10%	□ > 10%	
- Terrain inc	ondable :	☐ Oui	□ Non	☐ Ne sais pas	
<ul> <li>Nappe d'eau présente à moins de 1 mètre du fond de fouille projeté (hors - niveau exceptionnel des hautes eaux) :</li> </ul>			□ Oui	□ Non	
N.B. : si oui,	, une dalle d'amarrage	e peut être nécessaire			
- Appréciati demande)	ion de la nature du s :	ol (à préciser en cas	s d'absence d'étude	de sol jointe à la pro	ésente
☐ à dominante argileuse		$\square$ à dominante sableuse		$\square$ à dominante limoneuse	
- Présence de la roche à moins de 1 mètre de la surface du sol :			□ Oui	$\square$ Non	
OBSERVATIONS (v	vous pouvez préciser t d'installation) :	toutes les informa	tions qui vous parai	ssent utiles pour pei	rmettre au SPANC

#### ■ CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJETE

MPORTANT : la présente demande sera impérativement	Partie réservée à l'agent du SPANC	
accompagnée d'un plan de masse au 1/500 ou1/200 sur lequel		
l'immeuble concerné par la demande et les différents éléments de la	Les éléments fournis sont-ils suffisants	
filière d'assainissement projetée (prétraitement, traitement primaire	pour contrôler le projet ?	
et secondaire, évacuation) devront obligatoirement figurer à l'échelle	Oui 🗆 Non	
	L'implantation de la filière est-elle	
	adaptée aux contraintes sanitaires ?	
	(proximité d'une zone à enjeux	
	sanitaires ou d'un captage privé d'eau)	
	☐ Oui ☐ Non	
INSTALLATIONS AVEC DISPOSITIF DE TRAITEMENT PAR LE SOL EN		
PLACE OU PAR UN MASSIF RECONSTITUE		
Prétraitement et ou traitement primaire		
☐ Bac à graisses :	Le volume du bac à graisse est-il	
$\square$ 200 litres (eaux de cuisine) $\square$ 500 litres (toutes eaux ménagères)	adapté ?	
☐ Autre volume :litres	□ Oui □ Non	
N.B. : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la		
fosse toutes eaux est supérieur à 10 m.		
□ Fosse toutes eaux : Volume :m³	Le volume de la fosse est-il adapté ?	
N.B. : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues	☐ Oui ☐ Non	
conformément aux normes en vigueur.		
☐ <b>Pré filtre</b> (décolloïdeur) : Volume :m³	Le volume du préfiltre est-il adapté ?	
Est-il intégré à la fosse ? □ Oui □ Non □ Ne sais pas	□ Oui □ Non	
$\square$ <b>Autre dispositif</b> (fosse chimique, fosse d'accumulation) :		
☐ Toilettes sèches :	Dispositif réglementaire ?	
Le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs	☐ Oui ☐ Non	
prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement		
secondaire et l'évacuation des eaux ménagères.		
Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la		
parcelle les boues produites (obligation réglementaire) :		

Traitement secondaire		
Epandage par le sol en place	Le dispositif de traitement est-il adapté	
☐ Tranchées d'épandage	aux contraintes de sol ? (perméabilité,	
Longueur = mL soit tranchée (s) x m	nappe, pente, etc.)	
Profondeur = m Largeur = m	☐ Oui ☐ Non	
☐ Lit d'épandage		
Surface = m² soit m x m	Le dimensionnement du dispositif de	
Profondeur = m	traitement est-il adapté au	
Epandage par un massif reconstitué	logement/capacité d'accueil ?	
☐ <b>Filtre à sable vertical non drainé</b> Veuillez renseigner les	☐ Oui ☐ Non	
☐ Filtre à sable drainé à flux horizontal		
☐ Filtre à sable vertical drainé dessous		
Largeur = m Longueur = m		
Surface = m <sup>2</sup> Profondeur = m		
☐ Tertre d'infiltration drainé  Veuillez renseigner les  caractéristiques ci-		
☐ Tertre d'infiltration non drainé dessous		
Hauteur = m		
Longueur à la base = m Longueur au sommet = m		
Largeur à la base = m Largeur au sommet = m		
INSTALLATION AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT : FILIERE		
AGREEE		
Dénomination commerciales/Titulaire de l'agrément :	Filière réglementaire ?	
	☐ Oui ☐ Non	
Modèle :	Le dispositif agrée est-il adapté au	
Numéro d'agrément :	contexte (type d'usage, sensibilité du	
Capacité de traitement (en Equivalents-Habitants) :EH	milieu, immeuble) ?	
	☐ Oui ☐ Non	
DISPOSITIFS ANNEXES EVENTUELS	Le dispositif annexe est-il adapté au	
☐ Chasse Automatique (chasse à augets, auget basculant)	projet°?	
Volume de la bâchée =L	☐ Oui ☐ Non	
☐ Pompe ou système de relevage		
Volume du poste =L		
Usage : ☐ Eaux brutes ☐ Eaux prétraitées ☐ Eaux traitées		

MODALITES D'EVACUATION DES EAUX TRAITEES*			
*se référer au règlement du SPANC			
$\square$ Par infiltration dans le sol en place	Cas de rejet par infil	Cas de rejet par infiltration :	
$\square$ Via le dispositif de traitement par épandage	Le rejet est-il adapté	Le rejet est-il adapté au contexte	
☐ Tranchée(s) d'infiltration / d'irrigation (barrer la mention	parcellaire et à la na	ture du sol°?	
inutile)	☐ Oui	□ Non	
Longueur = mL soit tranchée (s) x m			
Profondeur = m Largeur = m			
☐ <b>Lit d'infiltration / d'irrigation</b> (barrer la mention inutile)			
Surface = m² soit m x m			
Profondeur = m			
☐ Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel (joindre	Cas de rejet en milieu superficiel :		
obligatoirement une étude particulière)	Aucune autre solution n'est		
N.B. : solution d'évacuation soumise à autorisation du propriétaire ou du	envisageable°?		
gestionnaire du milieu (si rejet dans un réseau pluvial, l'étude particulière doit	☐ Oui	□ Non	
prendre en compte le milieu récepteur à l'exutoire du réseau)	Le pétitionnaire pos	sède-t-il	
☐ <b>Fossé existant :</b> préciser le type d'exutoire du fossé (si	l'autorisation de rejeter°?		
connu) :	□ Oui	□ Non	
Propriétaire/gestionnaire :			
☐ Cours d'eau, mare, étang, etc : nom (si connu) :			
Propriétaire/gestionnaire :			
Les eaux traitées se déversent-elles dans un réseau d'eaux pluviales ?			
□ Oui □ Non			
Si oui, veuillez cocher ci-dessus la nature de l'exutoire de ce réseau.			
$\square$ Par rejet dans un puits d'infiltration (joindre obligatoirement une	Cas de rejet dans un	puits :	
étude hydrogéologique)	Le rejet est-il autoris	sé°?	
	☐ Oui	☐ Non	

#### PIECES A JOINDRE AU PRESENT DOSSIER TECHNIQUE

- Copie de l'Etude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière :
- Plan de situation au 1/25 000,
- Plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel figurent l'immeuble et la filière ANC projetée à l'échelle,
- Plan d'implantation de la filière choisie (dont plan de coupe avec points de niveau),
- Plan d'aménagement intérieur de l'habitation,
- Le cas échéant, accord du propriétaire de l'exutoire (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel).

#### **ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE**

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

#### En outre, il s'engage :

- A informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- A ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC;
- \* A informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC;
- A ne remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- A fournir un plan de récolement des ouvrages au moment du contrôle de bonne exécution ;
- A procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC. Dans le cas ou le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC;
- A ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement;
- \* A assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabriquant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filières agréées);
- A autorisé les agents chargés du contrôle à pénétrer sur la propriété pour les missions de contrôle technique de l'assainissement non collectif;
- A s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

Fait à :,	le	Signature
-----------	----	-----------